

Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
Séance du 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix neuf juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le treize juin, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

Etaient présents : M. Hazard, M. Goeuriot, M. Stcherbinine, Mme Prot, M. Weisse, Mme De Palma-Ancel, M. Jacquinet, Mme Dumont, M. Scotti, Mme Ronga, M. Ducrocq, Mme Pinna, Mme Collignon, M. Cortial, M. Griggio, Mme Brabant, M. Dehand, Mme Berrehli, Mme Jacquinet, Mme Watrin, M. Thomas, Mme Ghewy, M. Cormont, Mme Quencez, Mme Vignol, M. Vermelin, Mme Crahay, Mme Dulcy

Absents et excusés : Mme Gretz, M. Colautti, Mme Bellune, M. Simon Burnotte, M. Rota

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Gretz à Mme Berrehli
- Mme De Palma-Ancel à Mme Prot
- M. Simon Burnotte à Mme Vignol

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal désigne Madame Ghewy, Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Kessel, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

2018-06-19-30 - 5.3 - Installation d'un membre du Conseil Municipal remplacement de Monsieur Pierre REGENT

Monsieur le Maire prononce l'installation au sein du conseil municipal de Madame Nelly Dulcy.

2018-06-19-31 - 5.3 - Installation d'un membre du Conseil Municipal – remplacement de Monsieur Jacques LAURENT

Monsieur le Maire prononce l'installation au sein du conseil municipal de Madame Betty Bellune

2018-06-19-32 - 1.1. - Marché d'illuminations de Noël – Autorisation de lancer et attribuer les marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés de fourniture et de prestations de services dans le cadre des illuminations de Noël.

2018-06-19-33 3.1 Création d'une Maison de santé sur le secteur Saint Paul à Verdun : Acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) Programme B5 15 01

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** l'acquisition auprès de la CAGV des parcelles cadastrées section BR 88 et 136 d'une contenance respective de 1 050m² et 595m², moyennant le prix principal de 102 000 euros, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2018-06-19-34 - 3.1 Acquisition de 4 appartements issus de la copropriété sise 15 rue des Frères Boulhaut

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** l'acquisition de 4 appartements issus de la copropriété sise 15 rue des Frères Boulhaut auprès de la CAGV moyennant le prix principal de 173 000 euros et **autorise** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction et notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Etude de Maître PAQUIN, Notaire, sachant que le changement de propriétaire devra être effectif au 1er janvier 2019.

2018-06-19-35 - 3.2 Cession de la parcelle AX 386 sise rue de la Résidence du Parc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** la cession au profit de l'ADMR ou de toute personne morale identifiée à cet effet, de la parcelle cadastrée section AX 386 moyennant le prix principal de 390 euros net vendeur et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction dont notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Etude de Maître BALEZEAUX, Notaire à Verdun.

2018-06-19-36 - 3.2 Z.I. de Tavannes : cession de la parcelle cadastrée section CK 31

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** la cession au profit de la société I.E.V ou toute autre personne morale désignée à cet effet, de la parcelle communale cadastrée section CK 31, au prix ramené à 58.000 euros et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction et notamment l'acte de authentique qui sera rédigé sous la forme administrative.

Arrivée de M. Thomas

2018-06-19-37 - 3.6 Immeuble sis 32 avenue de la 42ème Division (en partie) : Bail emphytéotique au profit de l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide (AMIE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** la mise à disposition de l'Immeuble sis 32 avenue de la 42ème Division (en partie) au profit de l'AMIE, par bail emphytéotique à titre gracieux, pour une durée de 18 années à compter du 1^{er} juillet 2018 pour prendre fin le 30 juin 2036, dans l'objectif de la réalisation de 4 studios, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision et notamment le bail emphytéotique rédigé par l'Etude RUFIN-MICHEL-MANCINI.

Information : 4-1 - Personnel titulaire

Afin d'assurer les missions liées à « l'astreinte alarme » et/ou la « vidéoprotection », plusieurs fonctionnaires titulaires sont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et des communes de Belleville, Bethelainville, Bras sur Meuse, Fromeréville les Vallons, Haudainville, Charny sur Meuse et Sivry la Perche à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de un an (maximum 3 ans renouvelables), pour y exercer à raison de 30H00 heures par mois.

2018-06-19-38 - 7.1 - Approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal Budget principal et budgets annexes de "l'Eau" et de la "Vierge des Pauvres"

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le compte de gestion 2017.

2018-06-19-39,40,41 - 7.1- Examen et vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal et des budgets Annexes de l'"Eau" et de la "Vierge des Pauvres"

A l'unanimité, le Conseil Municipal **désigne** Monsieur Goeuriot en tant que Président pour la présidence du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 5 abstentions** (Mme Vignol + pouvoir de M. Simon Burnotte, Mme Crahay, Mme Quencez, M. Vermelin) **vote** le Budget Principal et à l'unanimité les budgets annexes de l'Eau et de la Vierge des Pauvres.

2018-06-19-42 - 7.1 - Affectation des résultats - Budget principal et Budget annexe de l'Eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte à la section d'investissement du budget principal la somme de 2 200 000 € en dotation complémentaire correspondant à l'auto financement des travaux et vote l'affectation à la section d'investissement du budget de l'eau la somme de 100 000,00€.

2018-06-19-43 - 7-5 Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Adoption d'un nouveau Plan de financement prévisionnel - Programme n° B5 15 01

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le nouveau plan de financement prévisionnel pour un montant de 3 652 636,15 € HT.

2018-06-19-44 - 7.5 - Subventions exceptionnelles aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à verser les subventions exceptionnelles aux associations ci-après désignées :

Association	Montant
Comité de la Voie Sacrée Nationale	4 000 € en 2 versements de 2 000 €
Association pour le Souvenir du Service de Santé des Armées – Réfection de la stèle	600 €
Association « Les Petits Grands » - Projet Centenaire 1 ^{ère} Guerre mondiale	5 000 €
Association « Les Chanteurs de la Paix »	850 €
Association 14-18 Meuse	1 000 €
Association Plume	1 000 €

Arrivée de Mme De Palma Ancel

2018-06-19-45 - 7.5 - Subvention de fonctionnement aux associations culturelles, patriotiques et relations publiques au titre de 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Monsieur le Maire à verser aux associations ci-après désignées, les subventions de fonctionnement dont le montant est indiqué.

Associations	Descriptif	Subvention
Haut les chœurs	Fonctionnement de la chorale	280 €
Chanteurs de la Paix	Fonctionnement de la chorale	2000 €
Diastole Systole	Lieu de rencontres artistiques, expositions	650 €
Université Culture Permanente	Conférences tous les jeudis après midi	650 €
Amicale des écoles publiques	Loisirs/rencontres Soutien projets scolaires	600 €
Verdun Bienvenue	Accueil nouveaux arrivants activités culturelles ou de loisirs.	550 €
Société Philomathique	Conférences, recherches	600 €
Jadis Auto 55	Rencontres de passionnés Véhicules anciens	400 €
Union Nationale des Combattants AFN	Association patriotiques	320 €
Sidi Brahim	Association patriotique	400 €
Association des harkis supplétifs	Association patriotique	200 €
Comité de la Voie Sacrée Nationale	Association patriotique	750 €
Amicale des porte drapeaux	Association patriotique	400 €
REF55	Passionnés de radio amateur et participant aux Commémorations du Centenaire	280 €
Autercovec	Représentation des usagers SNCF	350 €

2018-06-19-46 - 7.5 Demande de subvention de l'Association Culturelle de la Cathédrale de Verdun

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 20 000 € en faveur de l'association Culturelle de la Cathédrale de Verdun sous réserve de l'effectivité de l'ensemble des manifestations.

2018-06-19-47 - 7.5. Subventions Municipales Sportives 2018 - Fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions sportives suivantes aux associations civiles sportives et scolaires ci-après déterminées à partir des dossiers déposés au titre de 2018.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
AERO-CLUB ROBERT THIERRY	1 172,00€
A L'EAU LES BEBES	275,00€
A.S.P.T.T.	1 016,00€
BASKET CLUB VERDUNOIS	12 024,00€
CERCLE D'ESCRIME	558,00€
CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS	22 918,00€
CLUB SUBAQUATIQUE VERDUNOIS	559,00€
CLUB VTT ST SYMPHORIEN	549,00€
ENVOL PARAPENTE	658,00€
JUDO CLUB VERDUNOIS	275,00€
MOTO CLUB LES SCAPADES	165,00€
MOTOCUB LA VALTOLINE	3 414,00€
PAINTBALL REVOLUTION	275,00€
SHOTOKAN KARATE	412,00€
SOCIETE DE TIR	1 487,00€
SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	61 737,00€
TENNIS CLUB VERDUNOIS	3 957,00€
TWIRLING CLUB VERDUNOIS	1 402,00€
VERDUN AGGLOMERATION HANDBALL	6336,00€
VERDUN AGGLOMERATION VOLLEY BALL	820,00€
VERDUN HANDISPORT	722,00€
VERDUN MEUSE TRIATHLON	1 515,00€
U.S.E.P.	1 030,00€
A.S. ALAIN FOURNIER	303,00€
A.S. BARRES	291,00€
U.S. BUVIGNIER	452,00€
A.S. MARGUERITTE	779,00€
A.S. SAINTE-ANNE	159,00€
A.S. FREYSSINET	222,00€
A.S. SAINT-JEAN	804,00€

2018-06-19-48 - 7.5. Sports - Subventions exceptionnelles sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser, en faveur des associations énumérées ci-dessous, les subventions de projet suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
ASPTT	500,00€
VERDUN AGGLOMERATION VOLLEY BALL	150,00€
S.A.V. section COURSE D'ORIENTATION	750,00€
VERDUN MEUSE TRIATHLON	750,00€
Association Sportive du LYCEE MARGUERITTE	350,00€

2018-06-19-49 - 7.5. - Contrat Educatif Local : Répartition des subventions CEL 2016/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à répartir les subventions suivantes :

1) Au titre des actions annuelles :

- Handball	1146 €
- Centre Social Glorieux/Cité Verte	977 €
- Centre Social et Culturel des Planchettes	687 €
- Basket	458 €
- Twirling Club Verdunois	535 €
- S.A.V.	2728 €

selon répartition suivante par section :

S.A.V. Section Football	859 €
S.A.V. Section Judo	567 €
S.A.V. Section Natation	945 €
S.A.V. Yoseikan Budo	357 €

2) Au titre des actions ponctuelles :

Pour les Stages Multisports :

- Cercle d'Escrime Verdunois	108 €
- Verdun Agglomération Handball	61 €
- Volley	61 €
- Tennis Club Verdunois	61 €
- Shotokan	61 €
- S.A.V.	366 €

selon répartition suivante par section :

S.A.V. Section Pétanque	61 €
S.A.V. Section Judo	61 €
S.A.V. Section Tennis de Table	61 €
S.A.V. Section Badminton	61 €
S.A.V. Section Course d'Orientation	61 €
S.A.V. Section Golf	61 €

2018-06-19-50 - 7.10. Surconsommation d'eau au GRETA, 4 rue Fernand Braudel à Verdun : paiement de la somme de 1 950,06 € TTC au GRETA LORRAINE OUEST

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de 1 950,06 € TTC auprès du GRETA LORRAINE OUEST.

2018-06-19-51 - 7.10 – Emission titres de recettes suite à la dissolution de la Société Auxiliaire de Métallerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes suivants.

Libellés	Montants (€ TTC)
Travaux à l'école Prévert	4 391,18 €
Travaux à l'école Prévert	495,38 €
Travaux à l'école Prévert	1 118,26 €
Travaux à l'école Prévert	415,55 €
TOTAL	6 420,37 €

2018-06-19-52 - 7.10 - Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire, suite à la procédure d'apurement du passif prononcée pour insuffisance d'actif, de considérer ces créances éteintes. Elles devront faire l'objet d'un mandat au compte 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » d'une somme de 974.30 €.

2018-06-19-53 - 7.10 - Admission en non valeur de produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres pour la somme de 364.62 € sur l'article 6541.

2018-06-19-54 - 8.3 - Nouvelles dénominations de lieux publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** les dénominations suivantes.

Quartier des Planchettes : Une voirie sera créée pour desservir de nouveaux logements, complétée par 3 allées piétonnes qui relieront le nouveau quartier à la rue Général Chrétien, à la rue Charlemagne et à la rue Romain Rolland

« Rue Nelly Martyl »

« Allée Lucie Aubrac »

« Allée Nancy Wake »

« Allée Marguerite Houdard »

Boulevard de la Citadelle : En contrebas de cette voie, avant le pont sur la Meuse assurant la continuité avec le boulevard Stratégique, une habitation ne dispose pas d'une adresse normalisée

« Rue Louis Guingot »

Boulevard stratégique : Deux habitations et les Ets Via Pizza et Karting 55 situés en retrait du Boulevard Stratégique, ne disposent pas d'une adresse normalisée.

« Rue William Turner »

2018-06-19-55 - 8.9 Subvention de l'Etat pour l'organisation de la fête de la musique 2018 – Convention

Dans le cadre du plan « La culture près de chez vous » mis en œuvre par la Ministre de la Culture, Françoise Nyssen, les concerts organisés traditionnellement au Palais Royal, le 21 juin pour la fête de la musique, seront décentralisés en région dont un à Verdun.

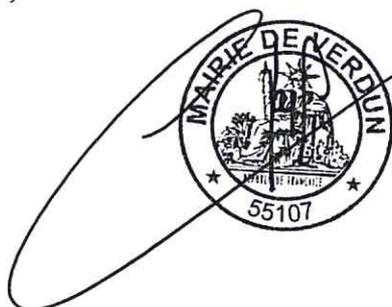
Six villes installées dans des territoires emblématiques de notre pays : ruralité, espace péri-urbain, ville moyenne et dynamique par leurs actions de la politique de la Ville ont été retenues. Ainsi : Château – Arnoux – St Auban, Château Thierry, Marsillargues, Pacy sur Eure, Pierrefitte sur Seine et Verdun proposeront dès l'après-midi des concerts des écoles de musiques ou groupes amateurs, de groupes en émergence et une tête d'affiche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la fête de la musique.

2018-06-19-56 - 9.1 Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) : validation et dépôt du dossier auprès des services de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et **autorise** Monsieur le Maire à présenter à Madame la Préfète la demande d'approbation de l'Ad'AP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



VERDUN, le 22 juin 2018

Le Maire,

Samuel HAZARD